



Réunion Publique d'information et de concertation 17 octobre 2019

Création de cheminements doux

Pessac – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Les objectifs de la réunion publique

- 1) le dispositif de concertation**
- 2) les enjeux et objectifs du projet**
- 3) Les partis pris d'aménagement et les conditions d'exploitation**

La concertation réglementaire *

(au titre du code de l'urbanisme Article L300.2) est ouverte depuis le 24 septembre 2019

Vous pouvez faire **VOS** observations :

- sur le site internet: www.participation.bordeaux-metropole.fr,
Rubrique « *Participations en cours* ».

- sur les registres mis à disposition :

- **Hôtel de Ville de Pessac**
Place de la Vème République, 33604 Pessac
- **Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole**,
Service droit des sols,
28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac

Participation
Bordeaux Métropole

Connectez-vous >

CRÉATION DE
CHEMINEMENTS DOUX
(PIÉTONS / CYCLES) LE
LONG DE L'AVENUE DU
MARÉCHAL DE LATTRE DE
TASSIGNY À PESSAC

Participation en cours

Publiée le 24/09/2019

Partager Suivez cette participation

DU 24 SEPTEMBRE AU 22 NOVEMBRE 2019, participez à l'étude sur l'aménagement de cheminement doux pour faciliter et sécuriser les déplacements des piétons/cycles, le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (de l'avenue de la Poudrière à la rue de Lestocaire) à Pessac.

Etat de la participation : En cours
Type : Réglementée / Concertation simplifiée ⓘ
Thématique : Déplacements ⓘ
Porteur de la participation : Bordeaux Métropole ⓘ
Gestionnaire de la participation : Cécile Chevroux
Communes et quartiers : Pessac
Localisation de la participation : [Voir le plan](#)

Eléments clés

3 KILOMÈTRES à sécuriser
1 CONTINUITÉ DOUCE à créer
1 EMPLACEMENT RÉSERVÉ existant au PLU

Calendrier simplifié de la participation

22 / 11 / 2019 : [Clôture de la concertation](#)

ACTIVITÉS COMMERCIALES BORDANT L'AVENUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - ACCÈS NORD



* Concertation obligatoire pour les projets dont le montant est supérieur à 1,9 M€

La concertation réglementaire

Les documents mis à disposition du public :

- une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et présentant la synthèse des études ;
- un plan de situation ;
- un avis de concertation ;
- une étude préliminaire ;
- un registre de concertation.

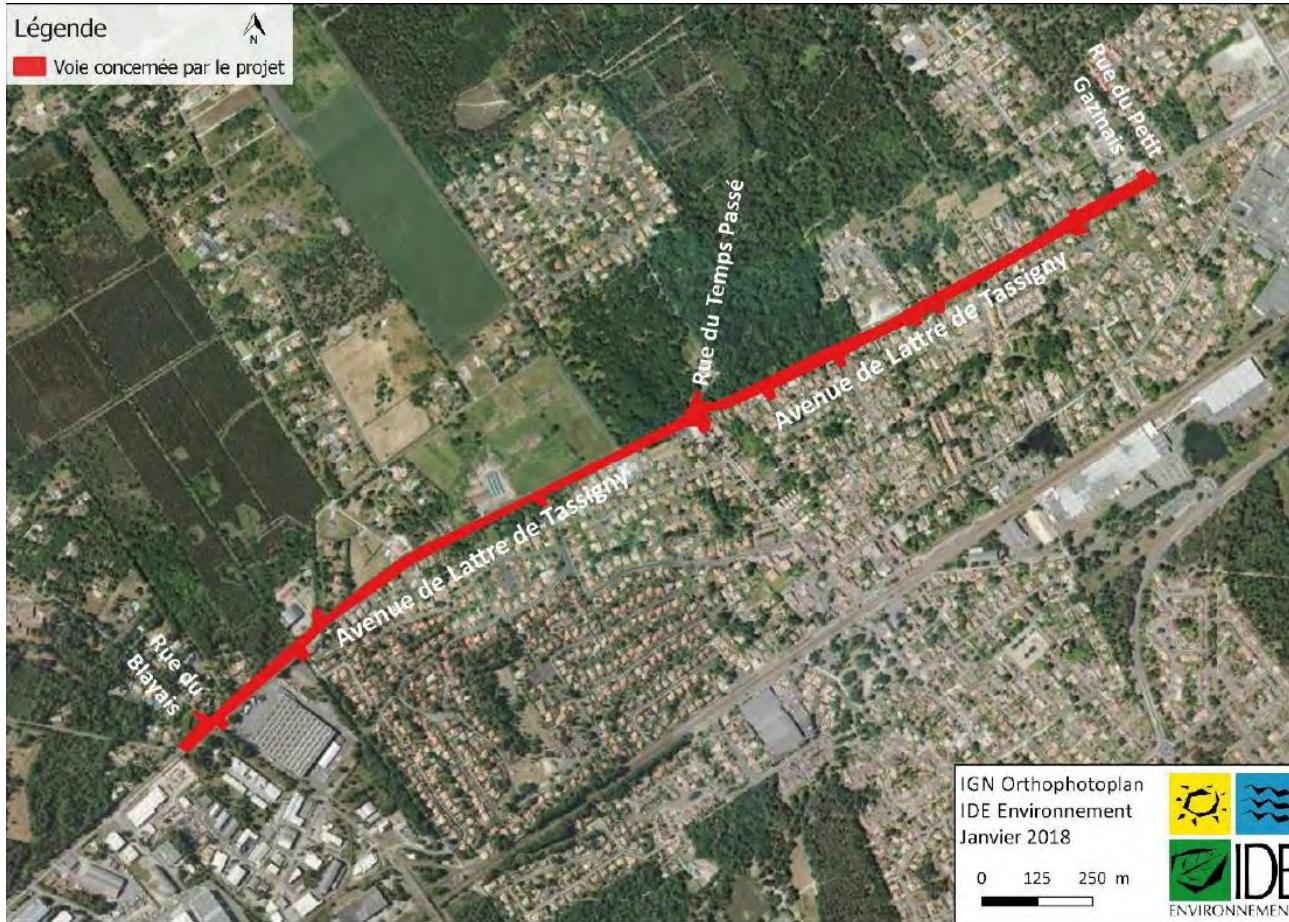
Sera versée à la concertation:

- la présente projection.

Les contributions du public feront l'objet d'un bilan délibéré en conseil métropolitain **en décembre / janvier** suite à la clôture de la concertation envisagée **22 novembre 2019**.



Le projet – Le périmètre d'étude



Les enjeux contextuels

En agglomération - de la rue de la Poudrière à la rue du temps passé



Hors agglomération - de la rue du temps passé à la rue de Lesticaire



Occupation des sols

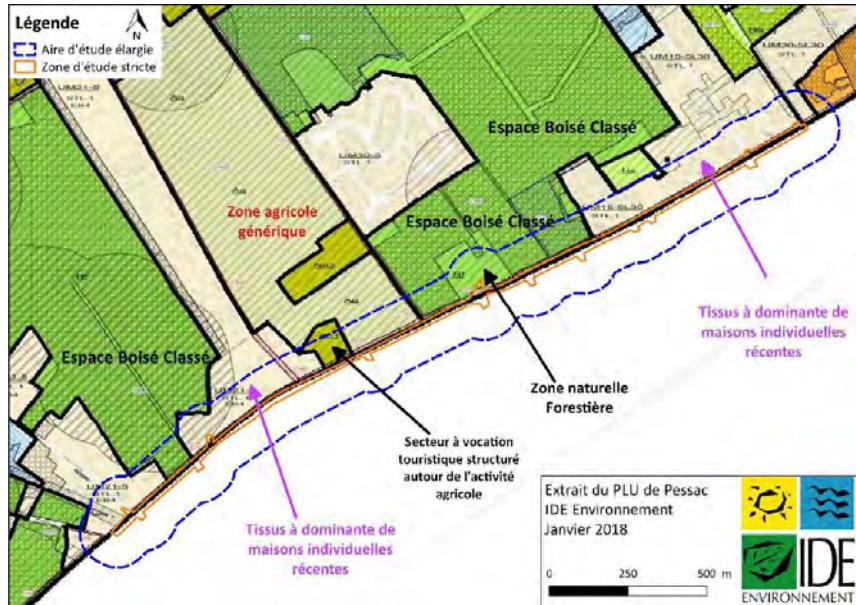
L'occupation des sols sur le secteur d'étude est régie par le PLU de Bordeaux Métropole.

La zone d'étude s'inscrit sur plusieurs zonages :

- UM 15, UM21 : Tissus à dominante de maisons individuelles
- NF : Zone naturelle forestière
- Ag : Zone agricole générique
- Ah1 : Secteur à vocation touristique structuré autour de l'activité agricole

Le projet d'inscrit dans un emplacement réservé (ER) existant au PLU.

Le projet n'empiète pas sur des espaces naturels protégés.



Accidentologie, trafics et vitesses

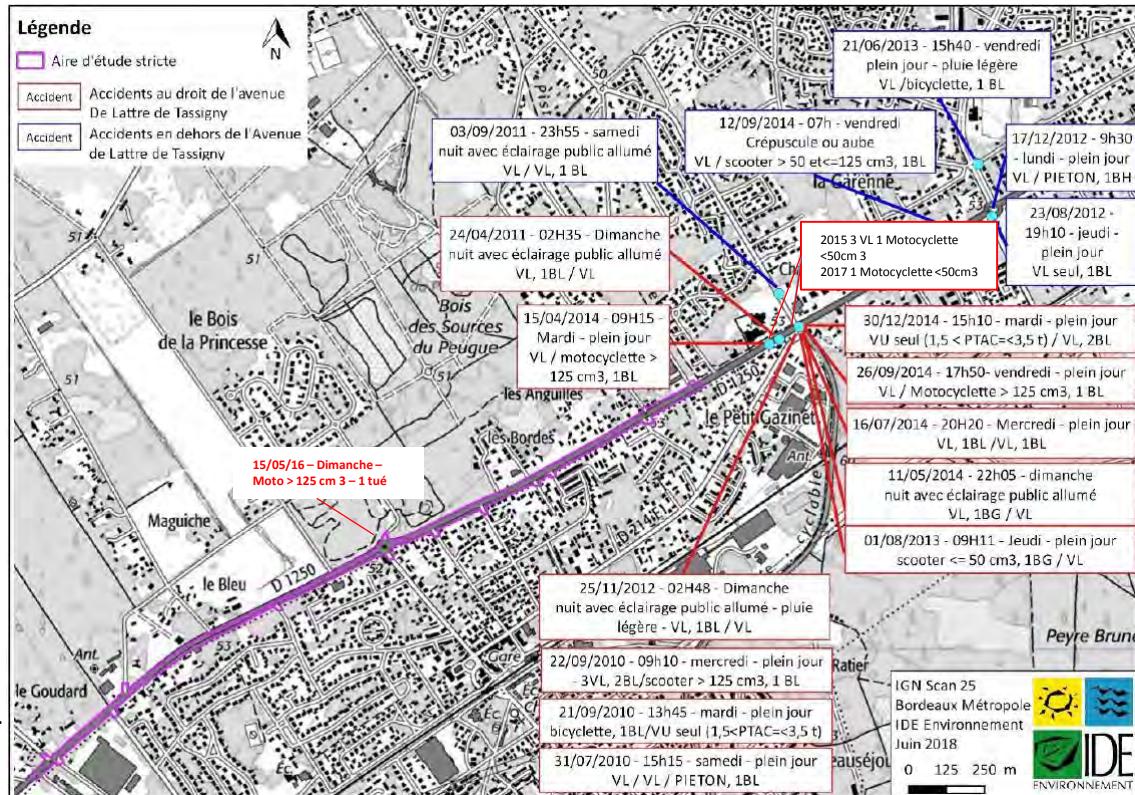
Route nationale Route départementale
→

voie classée en catégorie 2 dans le RGV

Le trafic de 11 538 véh/jour dans les deux sens confondus est cohérent avec sa catégorie.

le trafic moyen journalier des jours ouvrables en direction de :
- Vers Arcachon : 5 862 véh. avec 6,7% de PL soit 390 PL/jour ;
- Vers Bordeaux : 5 676 véh. avec 7,3% de PL soit 416 PL/j.

Il est constant tout au long de la journée entre 7h et 21h.
Les heures de pointe représentent environ 20 % de la circulation journalière. Le trafic de poids-lourds est assez élevé avec 806 PL/j.
Pour rappel, a moyenne est située entre 2,5 et 3 %.



Les objectifs du projet

- Créer une **liaison douce pour les modes actifs** (piétons, cyclistes..) et en **sécuriser** leur cheminement,
- Calibrer l'aménagement pour rester dans les ER - **économie d'espace** à acquérir sur les parcelles privées.
- Faire **coexister** l'aménagement avec les **fonctions circulatoires** intercommunales de forte intensité (véhicules lourds, transports en commun) et assurer la compatibilité de l'aménagement avec les **pratiques riveraines** ;
- Mettre en **accessibilité les arrêts de bus** dans l'aménagement et assurer la **performance des transports publics** ;
- Offrir un **confort d'usage** pour les usagers avec l'introduction d'une composante végétale pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent.
- Veiller à une **efficacité économique** du projet et de ses coûts compatibles avec les capacités financières de BM.

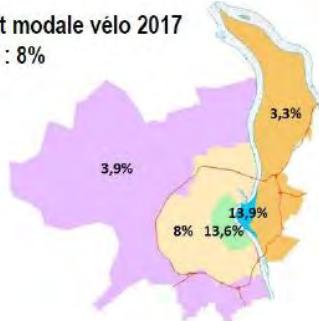
Part modale et longueurs de déplacement

Pour les déplacements inférieur à 1km, la marche est le mode privilégié.

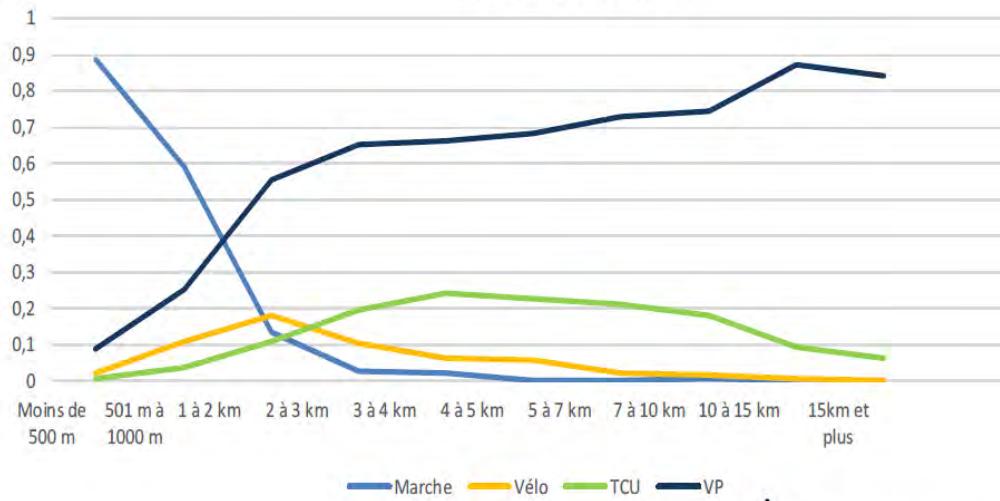
Le vélo est l'alternative principale à la voiture pour les trajets de 1 à 4 km...

... sachant que 56% des déplacements en voiture sont réalisés sur une distance inférieure à 4km.

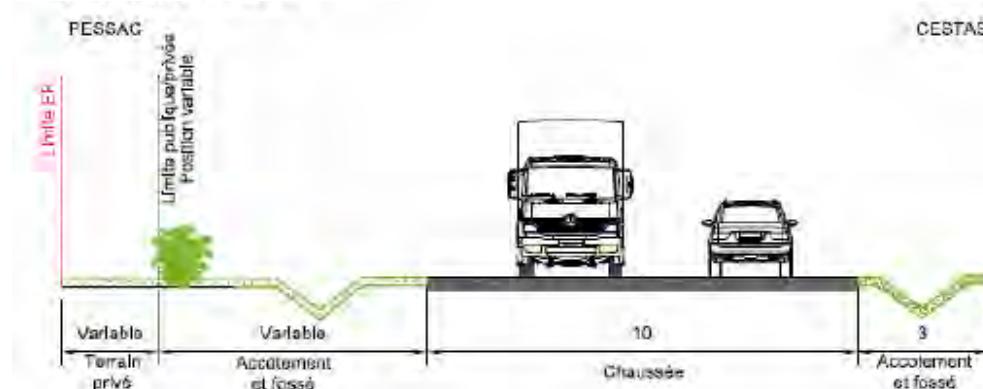
Part modale vélo 2017
BM : 8%



Parts modales en fonction de la portée du déplacement
Bordeaux Métropole



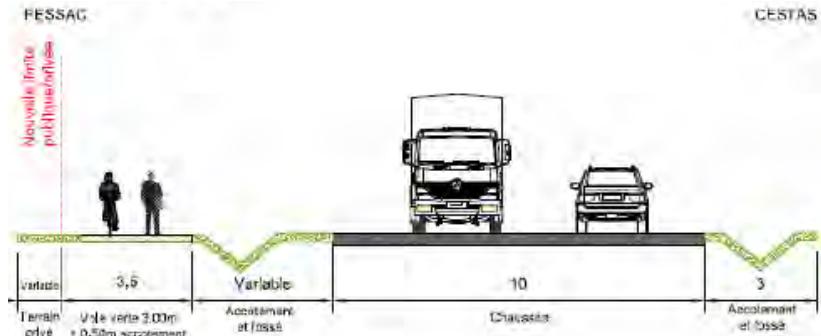
Le profil actuel



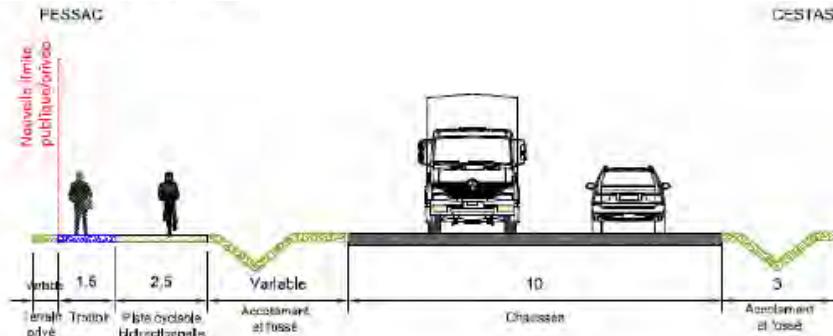
Les propositions de profils

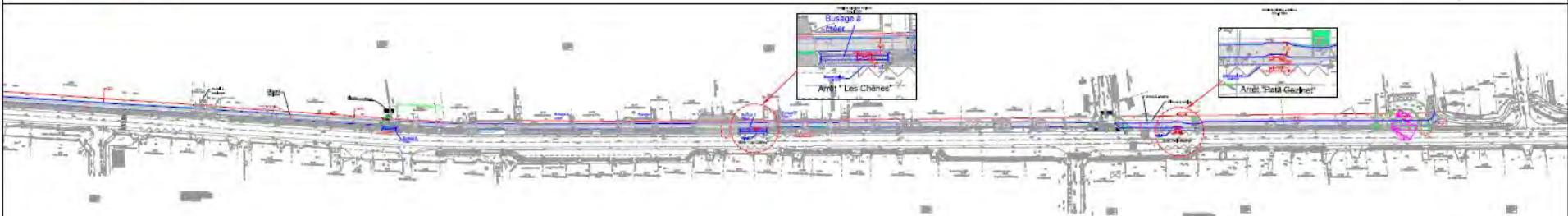
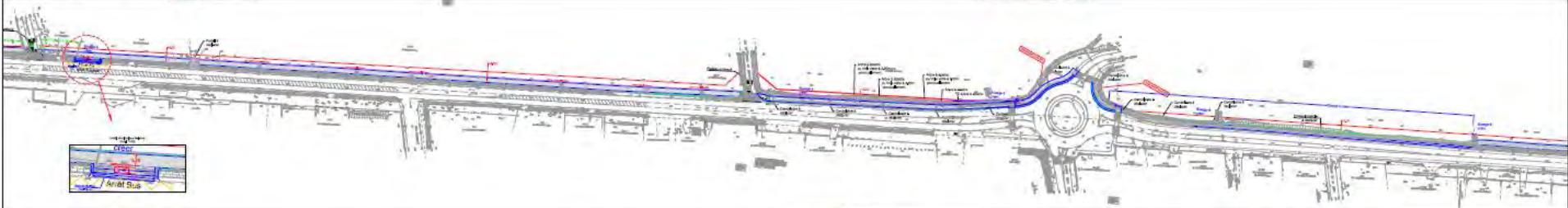
Egis ingénierie
Guenot Architecte
Haristoy Paysagiste

PROFIL PROJETE VOIE Verte



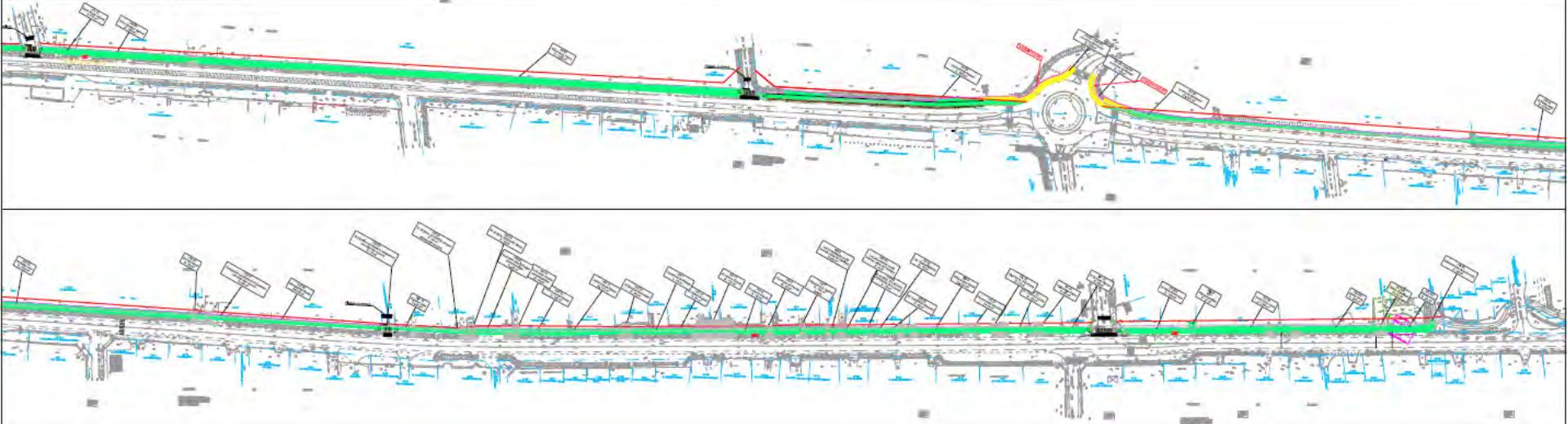
PROFIL PROJETE PISTE CYCLABLE ET TROTTOIR





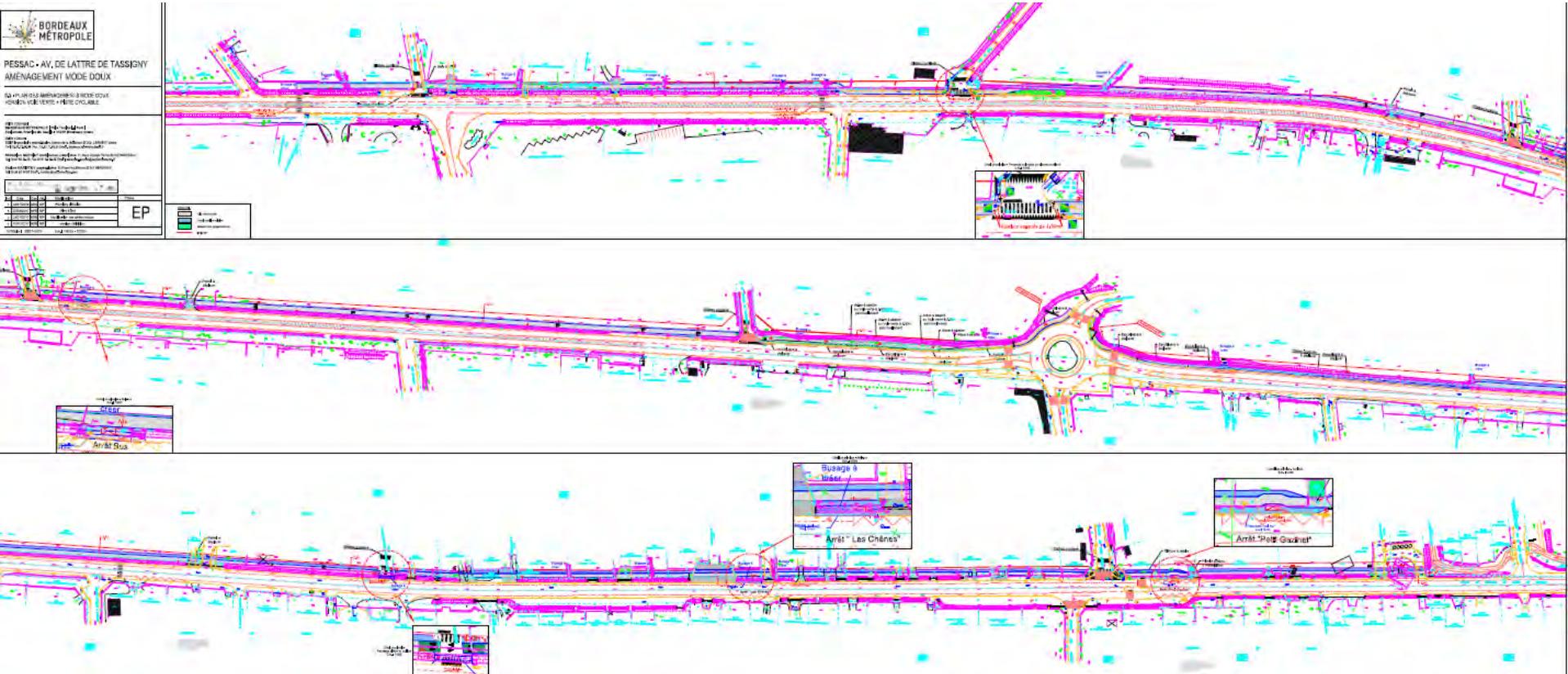
Etudes préliminaires – Plan de l'aménagement de la voie verte





Etudes préliminaires

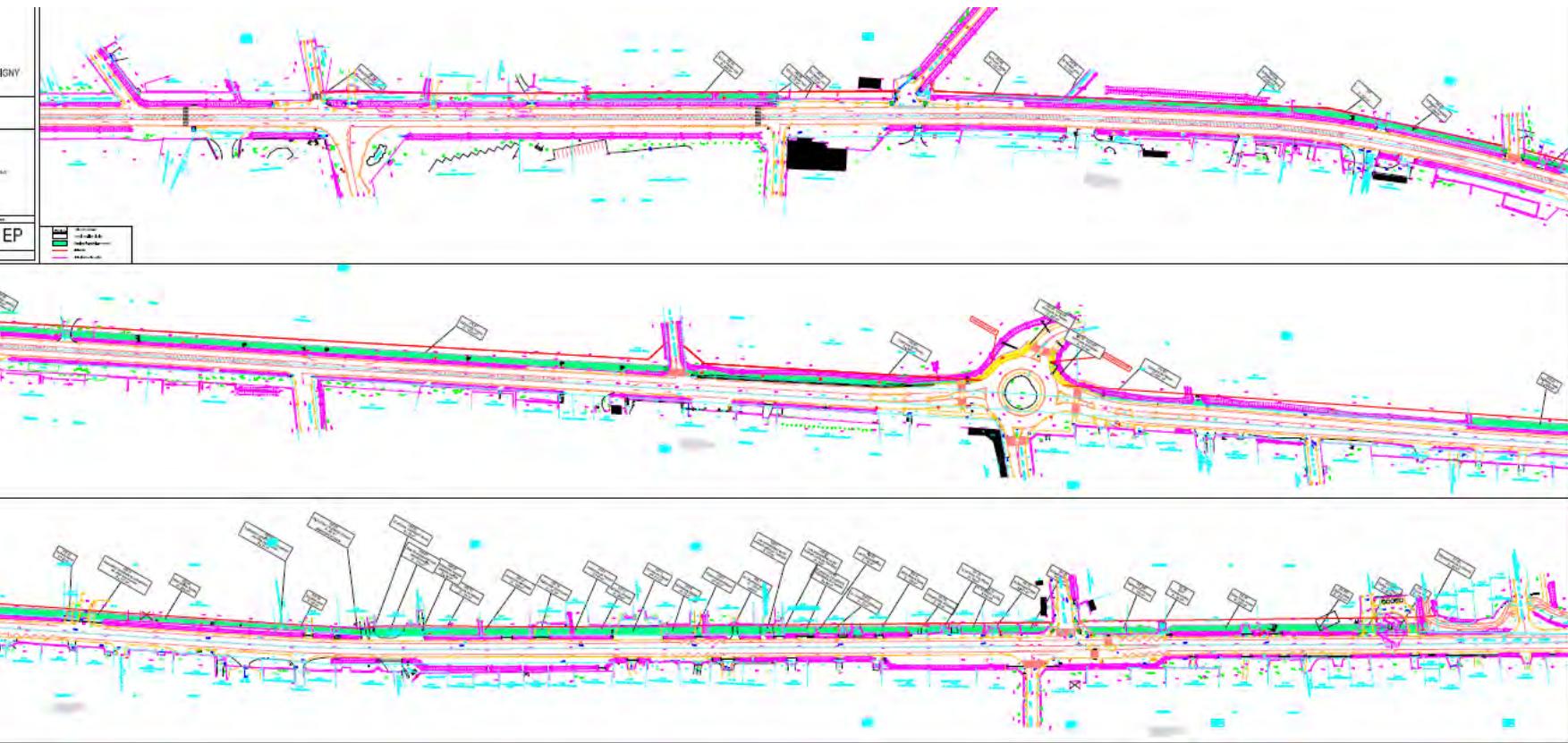
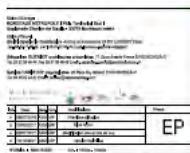
– Plan foncier (voie verte)



Etudes préliminaires

– Plan de l'aménagement Piste cyclable et voie verte





Etudes préliminaires

– Plan foncier - Piste cyclable et voie verte

Propositions

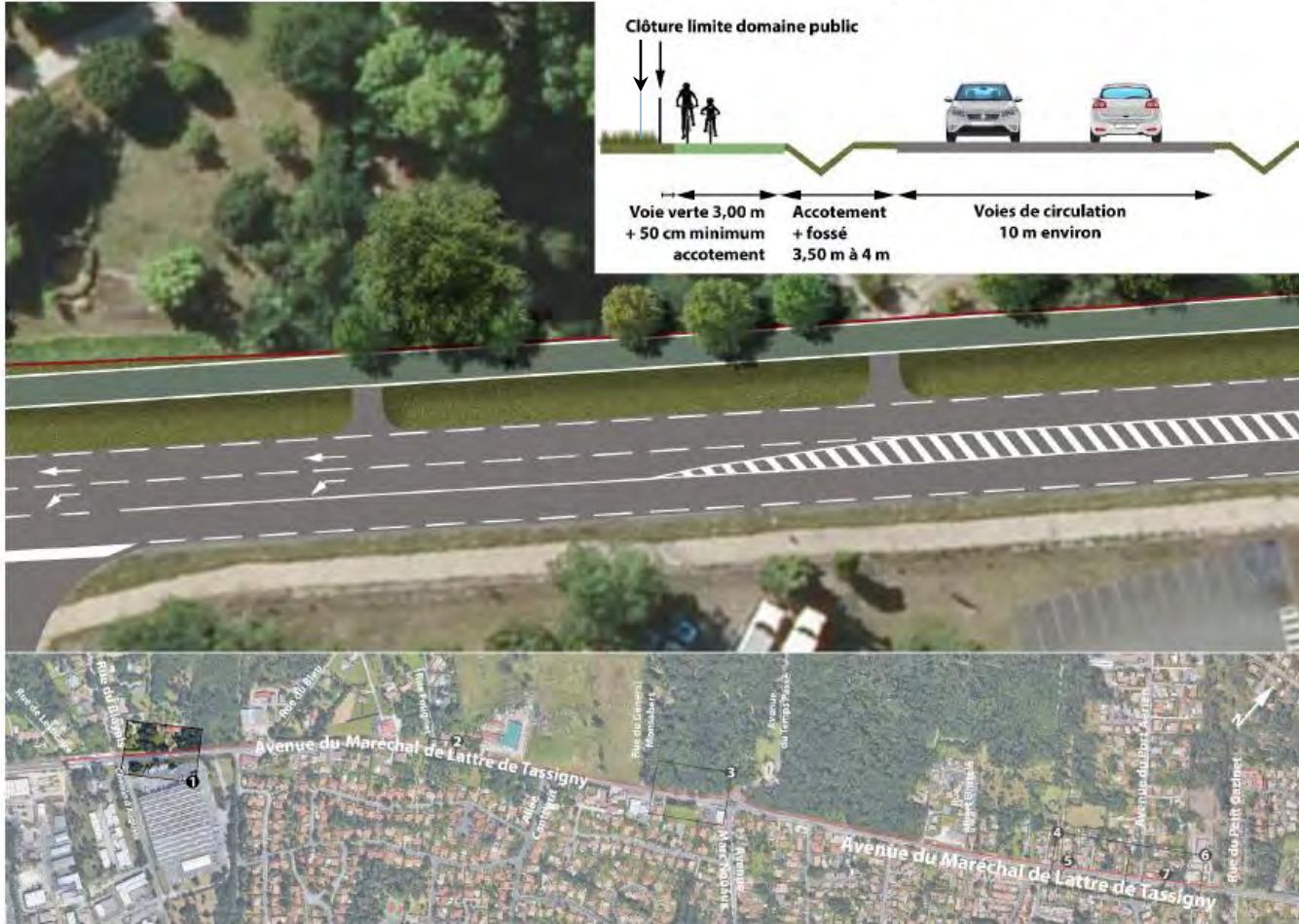


Linéaire du projet : environ 2,90 km

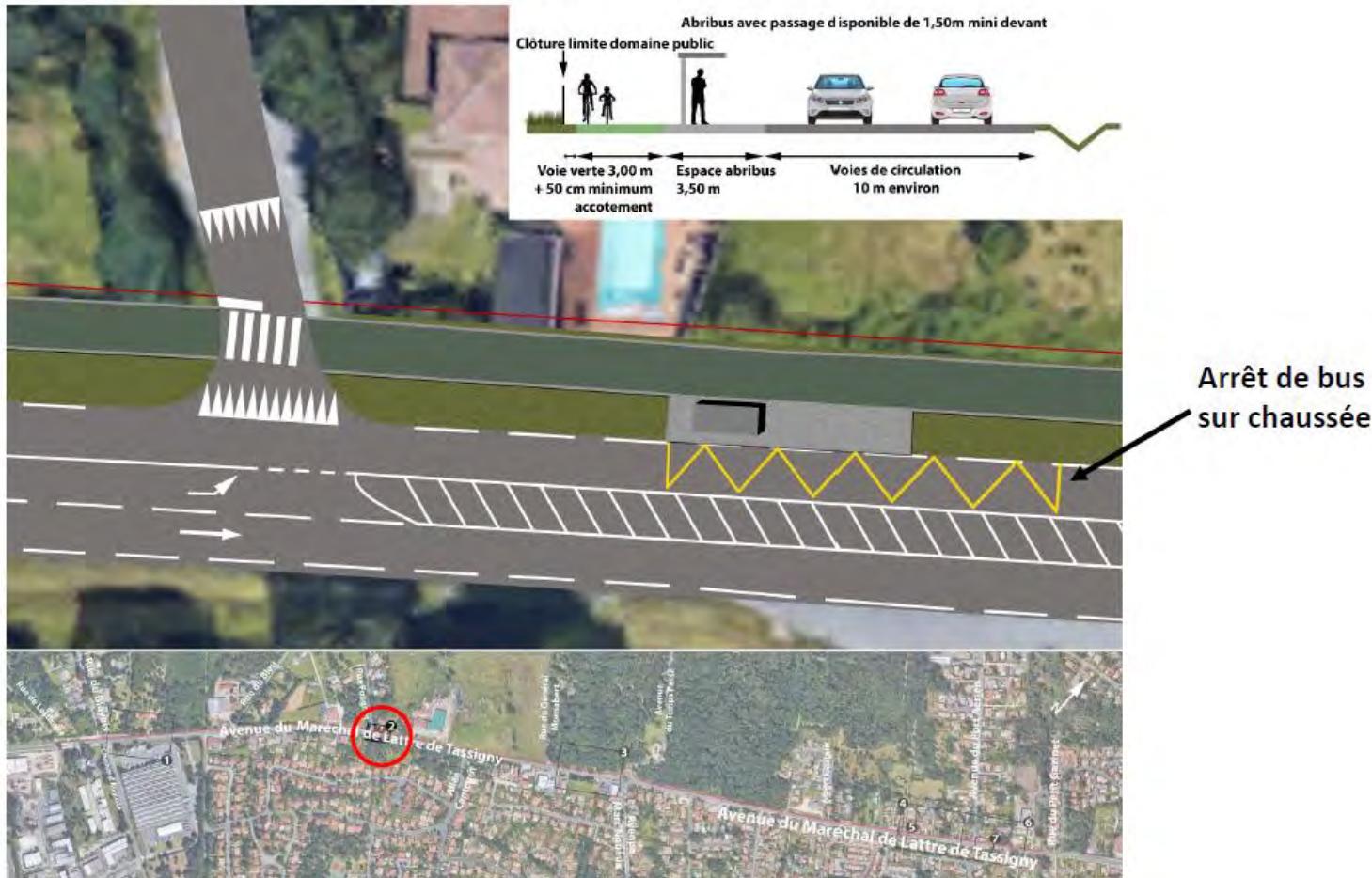
Tronçons :

- Tronçon A : de la rue Lesticaire à l'avenue du temps passé
 - Tronçon B : de l'avenue du temps passé à la rue du Petit Gazinet

Tronçon A : Zoom 1 de l'aménagement entre la rue du Blayais et la rue du Bleu



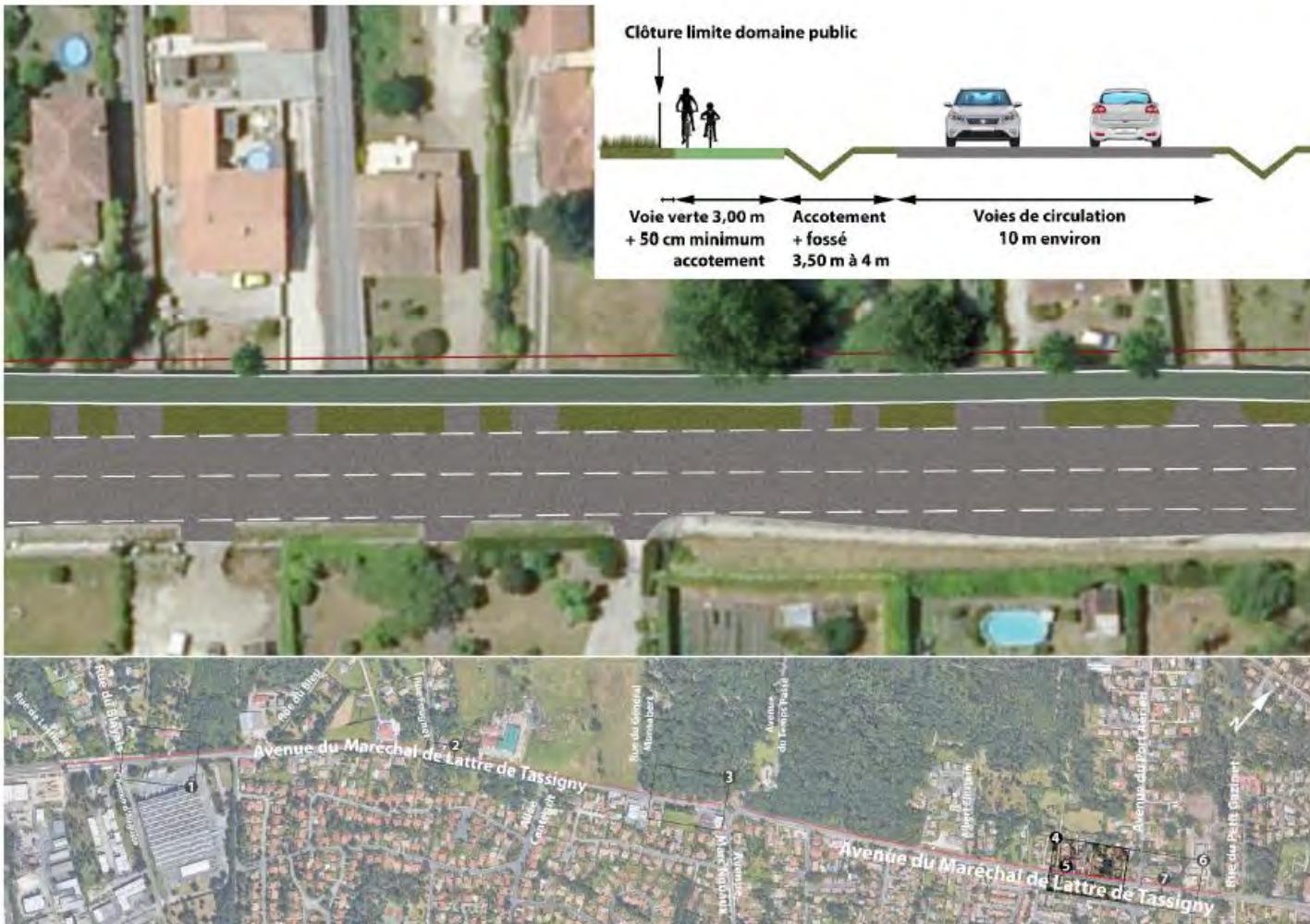
Tronçon A : Zoom 2 sur l'arrêt de bus « Fougnet »



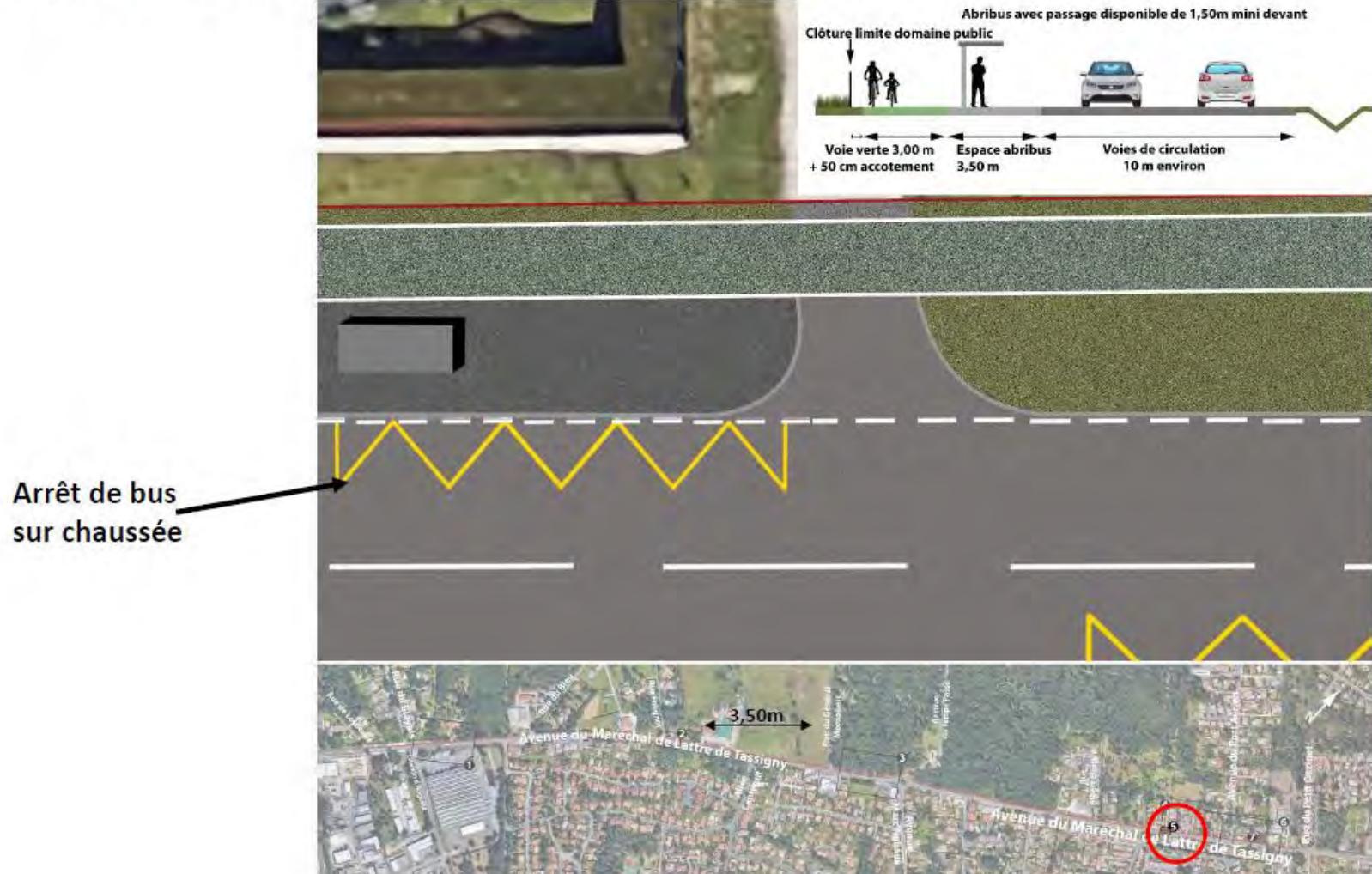
Tronçon A : Zoom 3 de l'aménagement entre la rue du Général Monsabert et le giratoire du Temps passé



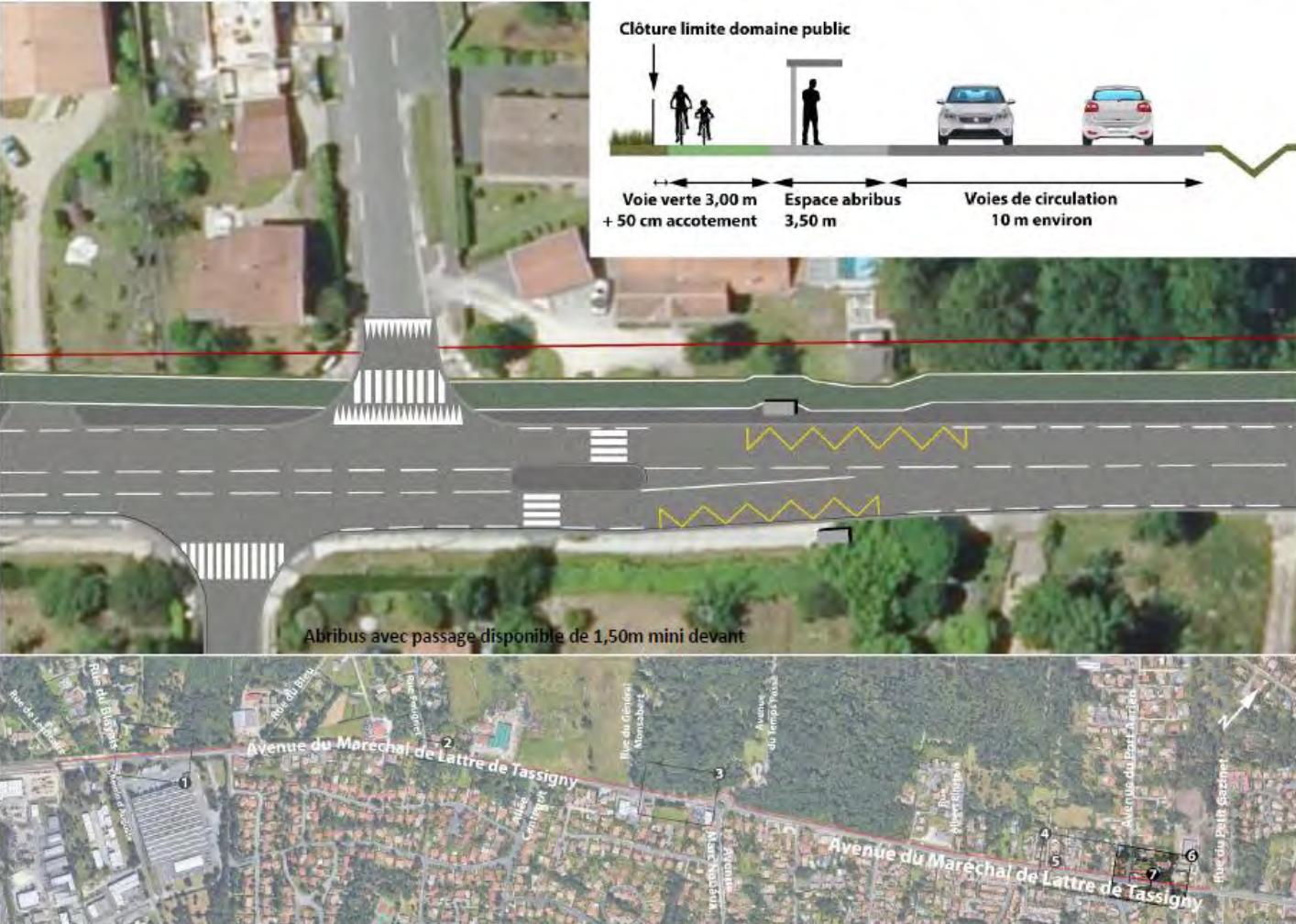
Tronçon B : Zoom 4 de l'aménagement entre le giratoire du Temps passé et l'avenue du Port Aérien



Tronçon B : Zoom 5 sur l'arrêt de bus « Les Chênes »



Tronçon B : Zoom 6 de l'aménagement entre l'avenue du Port Aérien et l'allée du Petit Gazinet



Analyse multicritère

SEGAT

Impact de l'aménagement sur le foncier

	Voie verte	Voie verte + Trottoir + Piste cyclable
Nombre de parcelles	51	51
Nombre de propriétaires	41	41
Surface impactée (m ²)	8 200	8 800



Exemple de voie verte



Exemple de piste
cyclable bidirectionnelle

Analyse multicritère

Appréciation sommaire des dépenses

	Voie verte	Voie verte + Trottoir + Piste cyclable
Travaux	40 %	44%
Foncier	60%	56%
Total € HT*	1 900 000	2 200 000

*Hors études



Avenue Roland Garros
Exemple de voie verte



Avenue Marcel Dassault
Exemple de piste cyclable
unidirectionnelle

Analyse multicritère

Synthèse

Très bonne performance de la variante par rapport au critère évalué	Performance satisfaisante de la variante par rapport au critère évalué	Performance moyenne de la variante par rapport au critère évalué	Mauvaise performance de la variante par rapport au critère évalué	Très mauvaise performance de la variante par rapport au critère évalué
---	--	--	---	--

	Voie verte	Voie verte + Trottoir + Piste cyclable
Foncier		
Coût d'investissement		
Environnement		Δ imperméabilisation : 1500 m ²
Conditions d'exploitation		
Impact sur les circulations		

Conditions d'exploitation

Phase travaux de clôtures

- travaux hors chaussée, circulation maintenue

Phase travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts*

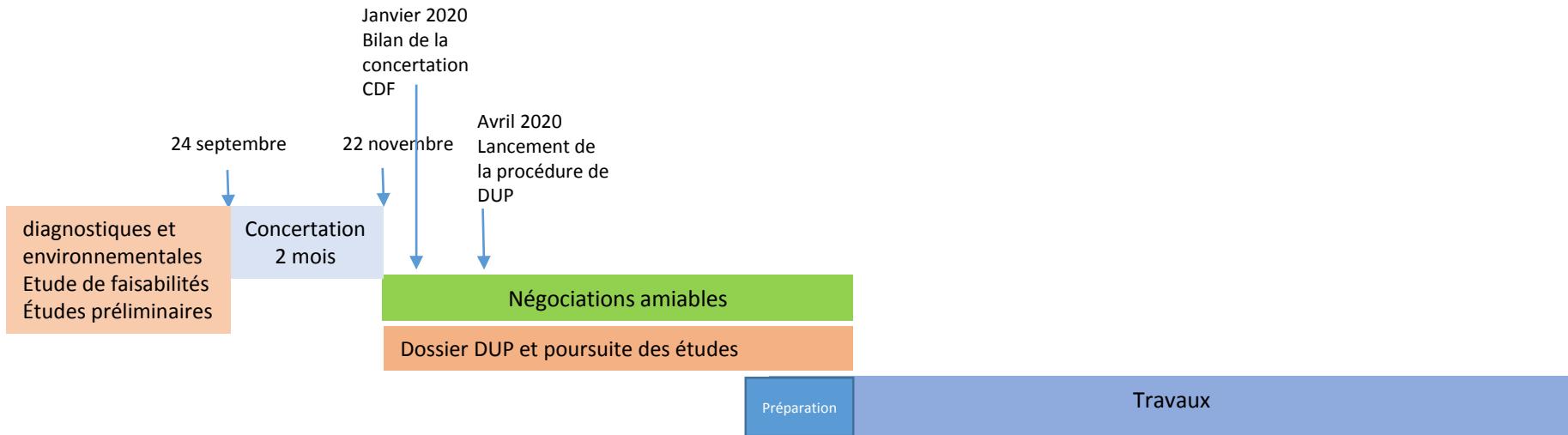
- travaux sous circulation avec limitation ponctuelle de vitesse possible

Une possibilité d'accès aux immeubles riverains sera impérativement maintenue en permanence pour les piétons et les véhicules de secours.

Toutes dispositions seront également prises pour maintenir au maximum l'accessibilité des véhicules particuliers aux immeubles riverains.

* Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé missionné

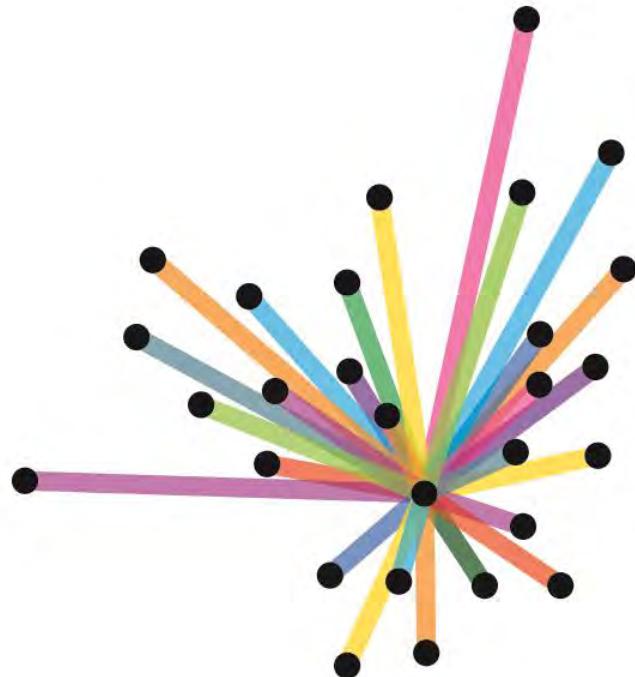
Calendrier prévisionnel



Merci de votre attention

Questions/réponses





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**